Finalisation du dossier référence 022744/A P

La Mission régionale de l’autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 27/08/2026 pour émettre un avis sur le projet « CHAUME-LES-BAIGNEUX (21) - Projet photovoltaïque ».

La MRAe ne s’est pas prononcée dans le délai de 2 mois prévu par l’article R.122-7 du Code de l’environnement.

L’information relative à l’absence d’avis de la MRAe doit être joint au dossier d'enquête publique ou mis à la disposition du public.